

Réf: Dossier N° 021472

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE D'AMENAGEMENT  
FONCIER » en abrégé « SIAF »

Siège social Abidjan, Marcory, GFCl, Lot 651, Ilot 879

Aux termes de la DNSV et des Statuts Authentiques en date du 17/03/2021 reçus par Me CURNEY- ANGAMAN Marie-Jocelyne, et enregistrés au CEPICI le 26/03/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE  
D'AMENAGEMENT FONCIER » en abrégé « SIAF »

Objet : La société a pour objet en tous pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- Le lotissement de parcelle de terrains ;
- Le terrassement ;
- Le génie-civil ; la construction et la promotion immobilière ;
- L'électrification rurale ;
- Les travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) ;
- L'achat et la vente de terrains ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles similaires, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription et de participation ;
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Marcory, GFCl, Lot 651, Ilot 879

Dirigeant(s) : M HENRI DJENNE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-02866 du 13/10/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°19921/GTCA/RC/2021 du 13/10/2021

